

Conseillers pénitentiaires d'insertion et de probation « externes sur titre »

1^e promotion

Observatoire de la formation



NOVEMBRE 2021

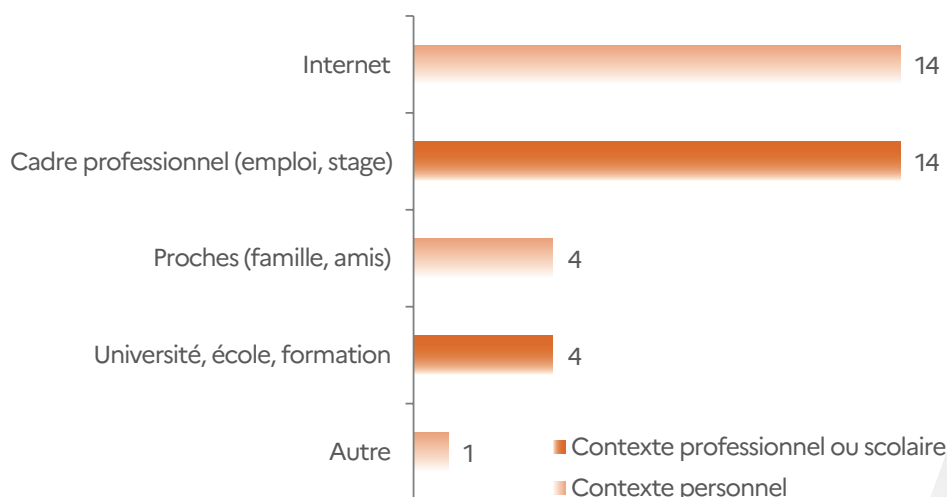
À RETENIR

- > 36 élèves entrés en formation le 30 août 2021 pour une durée d'un an
- > 36 élèves interrogés, soit un taux de retour de 100%
- > 28 femmes et 8 hommes
- > 35,4 ans en moyenne
- > 25 élèves ont au moins un bac+3
- > Les deux principales motivations à devenir CPIP sont de participer à la réinsertion des personnes détenues et l'intérêt pour les métiers de relations humaines.
- > Faire carrière dans le métier de CPIP est la principale perspective des élèves en début de formation.

Concours, motivations & perspectives professionnelles

Les agents ayant rejoint la formation de CPIP externes sur titre (EST) sont des élèves issus du concours externe et titulaires d'un diplôme homologué au moins de niveau bac+3 dans les domaines social ou éducatif, ou d'une qualification reconnue équivalente à ce diplôme. Ce dispositif leur permet ainsi de suivre la formation de CPIP en 1 an au lieu de 2, certains aspects de la formation leur étant déjà connus.

Graphique 1 : Connaissance du concours de CPIP – Citations (plusieurs réponses possibles)

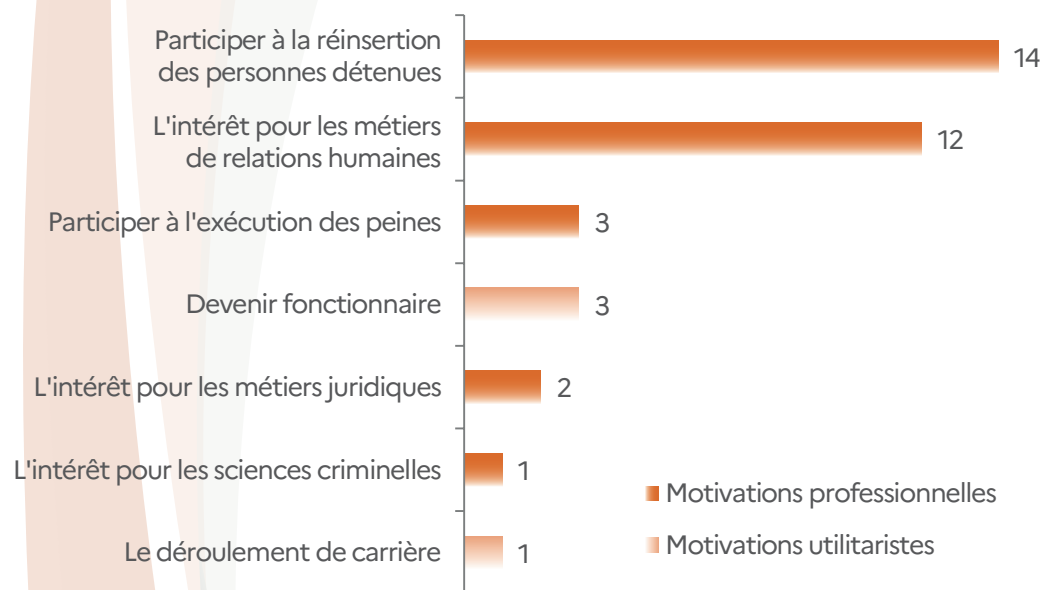


Internet et le cadre professionnel sont les premiers vecteurs de connaissance du concours de CPIP EST : 14 élèves les ont chacun mentionnés.

Contrairement aux élèves suivant la formation « classique », l'université arrive en second plan, avec 4 citations seulement.

Par ailleurs, le concours de CPIP constituait le premier choix de 31 élèves, et se situait parmi les trois premiers choix de 5 répondants. Quatre agents ont ainsi mentionné avoir tenté d'autres concours : ceux de DPIP, DSP, lieutenant, secrétaire administratif, éducateur de la PJJ et dans l'éducation nationale.

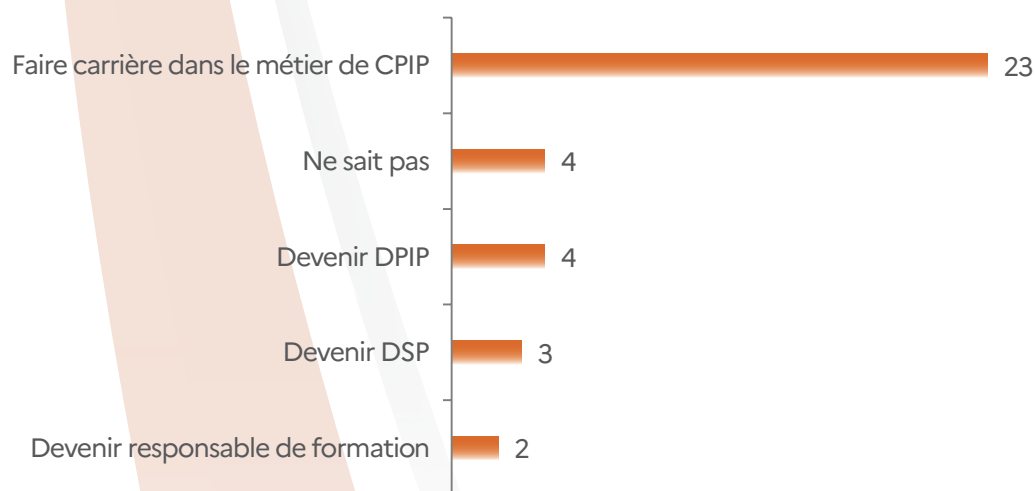
Graphique 2 : Première motivation à entrer dans l'administration pénitentiaire – Effectifs



Comme pour leurs collègues suivant la formation « classique », les deux premières motivations des élèves EST à entrer dans l'administration pénitentiaire sont la « participation à la réinsertion des personnes détenues » et « l'intérêt pour les métiers de relations humaines », avec respectivement 14 et 12 élèves les ayant mentionnés. Leur intérêt à participer à l'exécution des peines, pour les

métiers juridiques et pour les sciences criminelles est moins mentionné (1 à 3 élèves concernés), mais contribue à rendre les motivations professionnelles prédominantes avec 32 élèves sur 36 les ayant mentionnées. Les motivations utilitaristes sont largement moins plébiscitées, avec seulement 4 concernés. Parmi ces motivations, la plus citée est l'envie de devenir fonctionnaire (3 mentions).

Graphique 3 : Perspectives professionnelles en début de formation – Effectifs

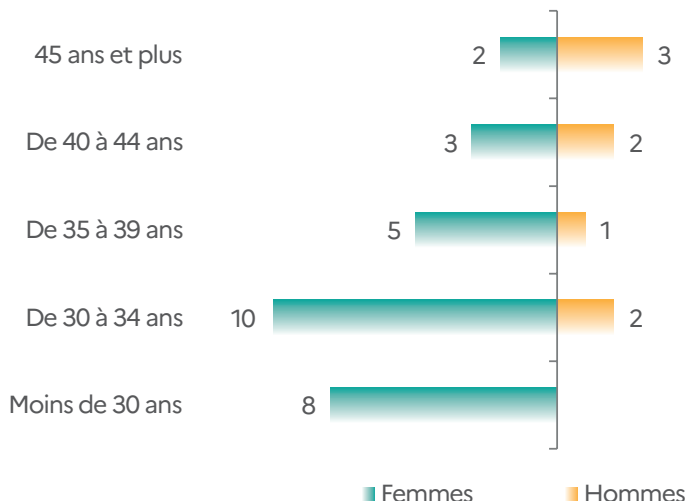


La première perspective des répondants en début de formation est de faire carrière dans leur futur métier : 23 élèves citent cet item, soit 6 personnes sur 10.

Certains de leurs collègues ne savent pas encore quel tournant donner à leur carrière (4), d'autres envisagent de devenir DPIP (4), DSP (3), ou encore responsable de formation (2).

Le profil sociodémographique

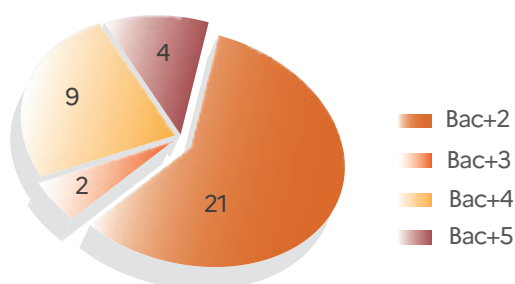
Graphique 4 : Répartition par genre et catégories d'âge – Effectifs



Les élèves sont âgés de 35 ans en moyenne, soit 4 ans de plus que leurs collègues en formation classique, et sont majoritairement des femmes : nous en comptons 28, contre 8 hommes. Les hommes sont plus âgés que leurs collègues féminines : 41 ans contre 34 ans. La répartition par âge est en toute logique en faveur des femmes dans les classes jeunes : les deux tiers ont déclaré avoir moins de 35 ans, contre seulement deux hommes sur huit.

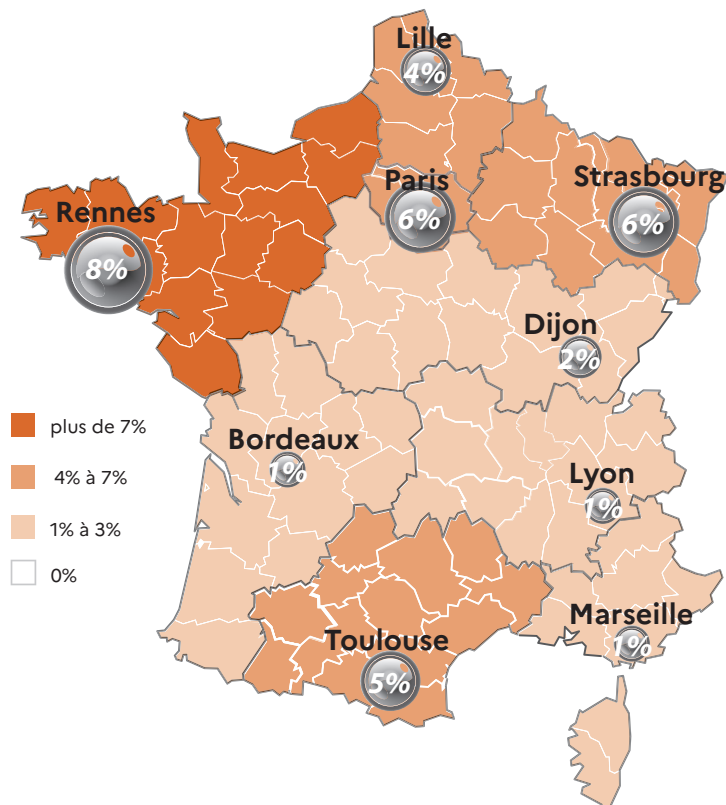
Par ailleurs, les personnes en couple sont les plus nombreuses dans cette promotion : 20 élèves le sont, contre 16 en situation de célibat. Concernant les premiers, ils sont mariés pour la moitié d'entre eux, 6 sont en union libre et 4 sont pacésés.

Graphique 5 : Répartition selon le diplôme le plus élevé obtenu – Effectifs



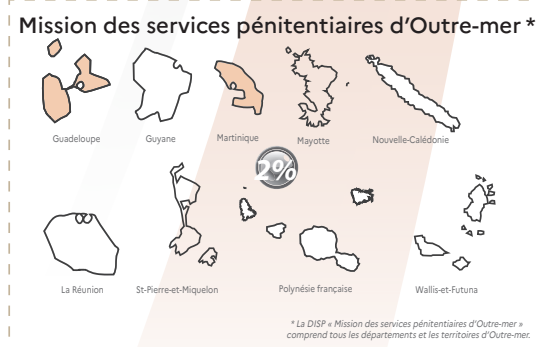
Contrairement aux élèves suivant la formation classique, qui sont pour moitié diplômés d'un bac+5, 9 élèves ont validé ce diplôme parmi les agents suivant la formation de CPIP EST, soit moins de 3 personnes sur 10. La plupart d'entre eux sont titulaires d'un bac+3 (21). Enfin, 4 répondants ont validé un bac+2, et 2 mentionnent un bac+4.

Graphique 6 : Répartition par DISP de concours – Effectifs



La majorité des agents proviennent des DISP du nord : celle de Rennes arrive en tête, avec 8 mentions, suivie de celles de Paris (6) et Strasbourg (6). Lille est mentionnée par 4 élèves, et Dijon par 2.

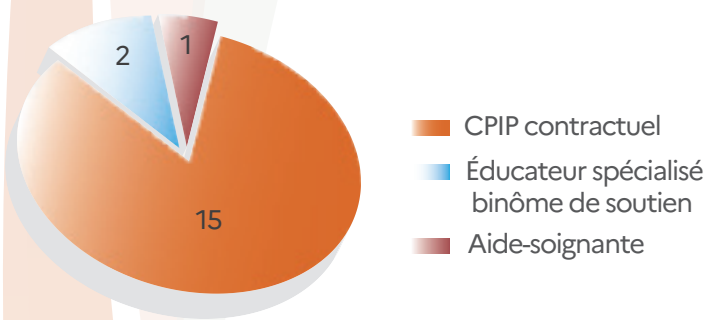
Les DISP du sud sont ainsi bien moins représentées, avec 5 agents ayant passé le concours dans la DISP de Toulouse, et celles de Bordeaux, Lyon et Marseille sont citées par une personne chacune. Deux personnes sont issues de la DISP de la Mission Outre-mer.



* La DISP « Mission des services pénitentiaires d'Outre-mer » comprend tous les départements et les territoires d'Outre-mer.

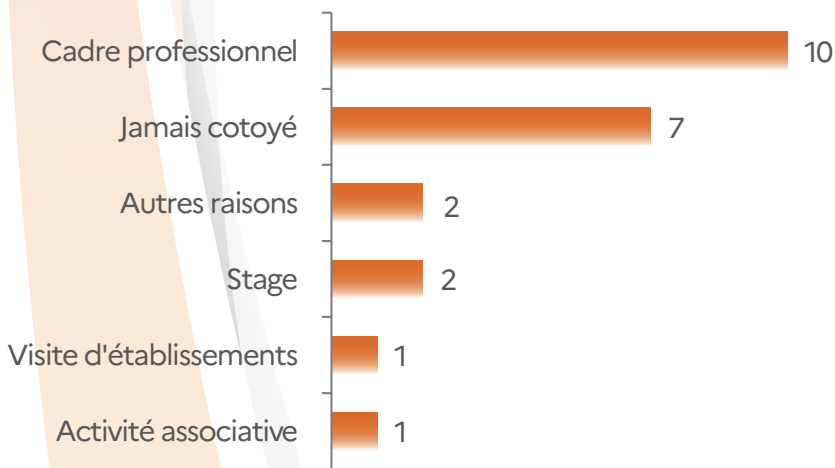
Expériences professionnelles

Graphique 7 : Expérience professionnelle dans l'administration pénitentiaire – Citations



Les agents en formation ont, pour presque la moitié d'entre eux, déjà exercé au sein de l'administration pénitentiaire (17 mentions). Il s'agit principalement d'anciens CPIP contractuels (15 répondants). Deux élèves ont précisé avoir été éducateur spécialisé binôme de soutien, et un autre a mentionné avoir travaillé au sein de l'administration pénitentiaire en qualité d'aide soignante.

Graphique 8 : Connaissance de l'administration pénitentiaire – Citations



Dix-neuf agents n'ont jamais travaillé au sein de l'administration pénitentiaire. Si certains ne l'ont même jamais côtoyée (7), la plupart de leurs collègues ont mentionné l'avoir fréquentée dans le cadre professionnel (10). Deux agents y ont effectué un stage, un a

mentionné des visites d'établissements et un autre une activité associative. Deux agents ont précisé l'avoir côtoyée pour d'autres raisons, l'un via des connaissances y travaillant, et l'autre n'a pas donné davantage d'informations.

POUR PLUS DE RENSEIGNEMENTS :

<http://www.enap.justice.fr/eleves/index.php>

Responsable de l'observatoire : laurent.gras@justice.fr

Chargées d'études : pauline.castaing@justice.fr - cecilia.lagarde@justice.fr

NOVEMBRE 2021

Observatoire
de la formation

Directeur de la publication : Christophe MILLESCAMPS - Rédacteur en chef : Paul MBANZOULOU

Rédaction : Laurent GRAS, Pauline CASTAING, Cécilia LAGARDE - Saisie : Jacinthe BRISEBOIS-PATARD

Conception graphique, mise en page et impression : unité édition (Odette BAIX, Laetitia ELEAUME, Reprographie)

Énap - 440 av. Michel Serres - CS 10028 - 47916 AGEN cedex 9 - FRANCE - Tél : +33 (0)5 53 98 98 98 - fax : +33 (0)5 53 98 98 99